GROUPE	5	FONGICIDE

MELTATOX[MD]

FONGICIDE CONTRE LE BLANC

POUR SUPPRIMER LE BLANC SUR LES ROSES CULTIVÉES EN SERRE ET EN PLEIN AIR.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Acétate de dodémorfe .... 384 g/L

NO. D'HOMOLOGATION : 11798 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

POISON  **DANGER**

CONTENU NET : 1 L

PUISSANT IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Roses cultivées en serre
Le MELTATOX fongicide contre le blanc peut être employé sur toutes les variétés de roses cultivées commercialement en serre, à l'exception de la variété Tropicana (Superstar) et certains cultivars de Tropicana tel que "Command Performance" qui peuvent être susceptible occasionnellement au blanchiment des feuilles. Appliquer le **MELTATOX fongicide contre le blanc** à une dose de 2,5 ml par litre d'eau (2,5 L dans 1000 L), à un intervalle de 10-14 jours, durant la période ou le risque d'infection est grand. Lorsque le risque d'infection est élevé, on peut réduire l'intervalle des applications à 5 - 8 jours. Lorsqu'on se trouve déjà en présence d'un cas sévère d'infection, pulvériser 2 ou 3 fois à 3 jours d'intervalle et par la suite à des fréquences normales. Afin d'éviter le risque de dommages aux plantes exposées au soleil et à la chaleur, il est recommandé d'augmenter l'humidité de la serre quelques heures avant application du fongicide.

Roses cultivées en plein air
Utiliser le même mode d'emploi que pour les roses cultivées en serre. Afin de prévenir toute possibilité de dommages aux plantes il n'est pas recommandé de pulvériser le **MELTATOX fongicide contre le blanc** dans des conditions très chaudes, ensoleillées et de basse humidité.

COMPATIBILITÉ

Le **MELTATOX fongicide contre le blanc** se mélange avec les préparations courantes de fongicides commerciaux tels que Polyram^{R} et le Maneb ainsi qu'avec des insecticides comme le dimethoate et le malathion, ainsi qu'avec les solutions nutritives qui s'appliquent au feuillage. Certains mélanges de fongicides peuvent laisser des dépôts visibles sur les plantes.

MÉLANGE

1. La quantité recommandée de **MELTATOX fongicide contre le blanc** devrait être mélangée d'abord avec un peu d'eau avant de verser le tout dans le réservoir du pulvérisateur déjà rempli d'eau.

2. Bien agiter avant de pulvériser.

3. Si on utilise le **MELTATOX fongicide contre le blanc** en mélange avec d'autres produits il est important que chaque produit soit versé séparément dans le réservoir du pulvérisateur.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, au **MELTATOX fongicide contre le blanc**, fongicide du groupe 5. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **MELTATOX fongicide contre le blanc** et à d'autres fongicides du groupe 5. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le **MELTATOX fongicide contre le blanc** ou les fongicides du même groupe 5 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Ne pas avaler.

3. Le **MELTATOX fongicide contre le blanc** peut irriter la peau et le nez et doit être gardé loin des yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la bruine de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

4. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

5. Le **MELTATOX fongicide contre le blanc** peut causer des dommages graves et permanents aux yeux. Porter des équipements et vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un masque protecteur, respirateur approuvé, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes de caoutchouc.

6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.

7. Ce produit est toxique pour les poissons: Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes de pulvérisation.

8. Bien nettoyer l'équipement de pulvérisation après usage.

9. Ce produit contient le produit de formulation toxique Xylène à raison de 36,2% pour lequel on requiert des tests toxicologiques additionnels.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole.

ENTREPOSAGE

1. Le produit doit être conservé dans son contenant d'origine fermé hermétiquement.

2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, des aliments pour animaux, des semences ou des engrais.

3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec, bien aéré et sans un drain dans le plancher.

4. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires afin d'éviter la contamination croisée.

5. Garder loin de l'humidité et des températures supérieures à 50^{0}C.

6. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	5	FONGICIDE

MELTATOX^MD

FONGICIDE CONTRE LE BLANC

POUR SUPPRIMER LE BLANC SUR LES ROSES CULTIVÉES EN SERRE ET EN PLEIN AIR.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE : Acétate de dodémorfe .... 384 g/L

NO. D'HOMOLOGATION : 11798 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

POISON  **DANGER**

CONTENU NET : 1 L

PUISSANT IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Ne pas avaler.

3. Le **MELTATOX fongicide contre le blanc** peut irriter la peau et le nez et doit être gardé loin des yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la bruine de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

4. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

5. Le **MELTATOX fongicide contre le blanc** peut causer des dommages graves et permanents aux yeux. Porter des équipements et vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un masque protecteur, respirateur approuvé, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes de caoutchouc.

6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.

7. Ce produit est toxique pour les poissons: Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes de pulvérisation.

8. Bien nettoyer l'équipement de pulvérisation après usage.

9. Ce produit contient le produit de formulation toxique Xylène à raison de 36,2% pour lequel on requiert des tests toxicologiques additionnels.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole.

ENTREPOSAGE

1. Le produit doit être conservé dans son contenant d'origine fermé hermétiquement.

2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, des aliments pour animaux, des semences ou des engrais.

3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec, bien aéré et sans un drain dans le plancher.

4. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires afin d'éviter la contamination croisée.

5. Garder loin de l'humidité et des températures supérieures à 50^0C.

6. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.